



Strasbourg, le 1^{er} décembre 2023

CDL-OJ(2023)008ann

Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

79^e RÉUNION
DU CONSEIL DES ÉLECTIONS DEMOCRATIQUES
Venise, le 14 décembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Coopération avec l'Organisation des États américains

- M. Francisco Guerrero, Secrétaire pour le renforcement de la démocratie, Organisation des États américains, s'adressera au Conseil sur les « *Tendances observées dans les processus électoraux en Amérique latine et dans les Caraïbes* »,
- M. Gerardo de Icaza, Directeur du Département de coopération et d'observation électorales, Secrétariat pour le renforcement de la démocratie, Organisation des États américains, s'adressera au Conseil sur la « *Contribution de l'étude de la Commission de Venise sur la limitation des mandats (avis 908/2017) au développement du droit interaméricain* ».

3. Échange de vues avec M. Mathieu Mori, Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Le Conseil est invité à tenir un échange de vues avec M. Mathieu Mori, Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, sur la coopération avec le Congrès en matière électorale.

4. Assemblée parlementaire : informations actualisées sur les questions d'intérêt pour le Conseil

Les représentants de l'Assemblée parlementaire fourniront des informations actualisées sur les questions d'intérêt pour le Conseil en matière électorale.

5. Géorgie - Avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur le projet d'amendements au code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH ([CDL\(2023\)058](#)) sur le projet d'amendements au code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien ([CDL-REF\(2023\)050](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Alivizatos, M. Frendo et Mme Pabel, ainsi que de Mme Morry (experte, BIDDH). Cet avis conjoint a été demandé par le Président du Parlement de Géorgie le 22 septembre 2023.

Ce projet d'avis conjoint a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance](#).

6. République de Moldova - Avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur les suites données à l'avis conjoint sur les amendements au Code électoral et autres lois connexes concernant l'inéligibilité des personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur les suites données ([CDL\(2023\)062](#)) à l'avis conjoint sur les amendements au Code électoral et autres lois connexes concernant l'inéligibilité des personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels ([CDL-REF\(2023\)052](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Darmanović, M. Frendo, Mme Otálora Malassis et M. Kaarlo Tuori (Président honoraire, expert), ainsi que de Mme Smaranda Sandulescu et Mme Barbara Jouan Stonestreet (expertes, BIDDH). Cet avis conjoint a été demandé par le Président du Parlement de la République de Moldova le 27 octobre 2023.

Ce projet d'avis conjoint a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance](#).

7. République de Moldova - Mémoire *amicus curiae* conjoint sur l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet de mémoire *amicus curiae* conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH ([CDL\(2023\)063](#)) sur l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels, élaboré sur la base des commentaires de M. Darmanović, M. Frendo, Mme Otálora Malassis et M. Kaarlo Tuori (Président honoraire, expert), ainsi que de Mme Smaranda Sandulescu et Mme Barbara Jouan Stonestreet (expertes, BIDDH). Ce mémoire *amicus curiae* conjoint a été demandé par le Président de la Cour constitutionnelle de la République de Moldova le 3 novembre 2023.

Ce projet de mémoire *amicus curiae* conjoint a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance](#).

8. Ukraine - Mémoire *amicus curiae* concernant les sanctions accessoires à une sanction administrative

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2023\)064](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Darmanović, Mme Milašiūtė, Mme Otálora Malassis, M. Tuori (Président honoraire, expert) et M. Vermeulen (ancien membre, expert). Ce mémoire *amicus curiae* a été demandé par le Président par intérim de la Cour constitutionnelle d'Ukraine le 17 octobre 2023.

9. Utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle lors des processus électoraux : vers une déclaration interprétative au Code de bonne conduite en matière électorale ?

Le Conseil est invité à tenir un échange de vues avec M. Vargas Valdez sur l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle lors des processus électoraux qui pourrait conduire à l'adoption d'une déclaration interprétative au Code de bonne conduite en matière électorale à l'avenir.

10. Stabilité du droit électoral : vers une déclaration additionnelle au Code de bonne conduite en matière électorale ? Suites de la 4^e édition des Entretiens scientifiques des experts électoraux sur « La stabilité du droit électoral » organisés par l'Université de Barcelone et la Commission de Venise le 3 novembre 2023

Le Conseil sera informé des résultats et des conclusions de la 4^e édition des Entretiens scientifiques des experts électoraux sur « La stabilité du droit électoral » organisés par l'Université de Barcelone et la Commission de Venise le 3 novembre 2023, et le Conseil est invité à tenir un échange de vues sur ce sujet qui pourrait conduire à l'adoption d'une déclaration interprétative au Code de bonne conduite en matière électorale à l'avenir.

11. Activités passées et futures

. Participation à la Commission *ad hoc* de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour observer les élections législatives en Pologne, le 15 octobre 2023.

- . 4^e édition des Entretiens scientifiques des experts électoraux sur « La stabilité du droit électoral », Barcelone, le 3 novembre 2023.
- . 1^{ère} discussion des experts sur « Les droits politiques et la justice transitionnelle en Ukraine : le contexte électoral dans la période d'après-guerre », Kyiv, en ligne, le 24 novembre 2023.
- . Conférence internationale sur « Le rôle des centres de formation électorale », Strasbourg, les 28-29 novembre 2023.
- . II^e dialogue de haut niveau sur « La bonne gouvernance démocratique en Ukraine : réalisations, défis et voie à suivre dans la période d'après-guerre », Kyiv, le 4 décembre 2023.
- . II^e sommet de la démocratie électorale, Mexico, les 4-6 décembre 2023.
- . Participation à la Commission *ad hoc* de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour observer les élections législatives anticipées en Serbie, Belgrade, le 17 décembre 2023.

12. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 14 mars 2024 de 10h00 à 12h00.